

un PROJET ABOUTI à visée artistique :

le Dossier

> il documente le projet dans sa globalité et sa dynamique

Exemples de contenu :

- esquisses / réalisations préparatoires
- photographies (vue d'ensemble)
- traces des évolutions ou des orientations prises
- documents / échantillons témoignant de caractéristiques plastiques ou des processus de travail
- captation de mises en œuvre / des monstrations

(forme et données libres /
taille limite : format « raisin »
et 5 cm d'épaisseur)

la (ou les) Réalisation(s) plastique(s)

> 4 réalisations maximum

> transportées et disposées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury.

> Réalisations de très grand format ou de très gros volume / impliquant la durée ou le mouvement / en relation à un espace architectural ou naturel, à un dispositif de présentation ou à la réalisation d'une exposition : **restitution par la photographie et la vidéo.**

> Réalisations infographiques, numériques, vidéographiques ou multimédia : **restitution, visualisation avec du matériel informatique** (candidat responsable du matériel informatique requis et de son bon fonctionnement)

L'ensemble du visionnement de ces documents doit strictement s'inscrire dans une **partie des dix minutes du temps de préparation**

(versions imprimées à présenter
en cas d'une éventuelle panne)

A transmettre au jury au plus tard quinze jours avant l'épreuve. Ils sont visés par le professeur de la classe et le chef d'établissement.

+ **Carnet de travail** : témoigne de la diversité des projets et démarches, des réalisations abouties, inachevées ou en cours, des expériences, des rencontres et des références ayant pu jaloner l'ensemble de l'année de terminale. (forme et données matérielles du carnet libres)

+ Un **document de synthèse** rédigé par le professeur décrivant sommairement en une page les grandes étapes du travail de la classe et attestant de l'authenticité du projet présenté par le candidat.

TEMPS DE PRÉPARATION 10 min.

- > disposer dans la salle d'examen, sans commentaires d'accompagnement, les éléments de son projet (réalisations plastiques et dossier).
- > si nécessaire : diffusion de captations de quelques réalisations ne pouvant être transportées dans les conditions prévues ou d'extraits de productions strictement numériques ou vidéographiques.

L'ÉPREUVE

1ERE PARTIE (présentation d'un projet par l'élève)

10 min.
max

12 pts

Objectifs :

- > présenter une ou plusieurs réalisations plastiques et un dossier qui témoignent d'un projet abouti à visée artistique, issu du travail conduit en classe de terminale.
- > indiquer sommairement les motivations du choix de ce projet.
- > exposer les intentions, la démarche, les moyens et les processus mobilisés.
- > nourrir sa présentation d'expériences personnelles : rencontres avec la création artistique (œuvres, artistes, lieux de création, d'exposition, de conservation, etc.) en s'appuyant si besoin sur des éléments de son carnet de travail.

2EME PARTIE (entretien)

Le temps
restant

8 pts

Objectifs :

- > prendre en compte le projet présenté (réalisations et dossier) et le carnet de travail.
- > permettre au candidat un retour critique sur le projet et sur la présentation conduite durant la première partie de l'épreuve.
- > développer et préciser sa réflexion quant aux partis pris et aux intentions artistiques, aux moyens et aux techniques plastiques mobilisés, ainsi qu'aux possibles influences et esthétiques ayant nourri son travail.
- > approfondir les liens établis avec sa culture plastique et artistique.
- > comprendre le parcours en arts plastiques, l'engagement et la sensibilité artistique du candidat en prenant appui sur le carnet de travail.

L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus de fin de cycle plus particulièrement mobilisés par la pratique plastique et artistique figurant au programme de l'enseignement de spécialité. L'oral prend appui sur le projet (réalisation et dossier) et sur le carnet de travail qui ne sont pas évalués en tant que tels.